



Commune
de
Maussane les Alpilles

N° 2023/163

ARRÊTÉ

Interdiction temporaire de l'exercice de la chasse sur une partie du territoire de la commune de Maussane les Alpilles le dimanche 08 octobre 2023, entre 6h00 et 14h00.

Le Maire de **Maussane les Alpilles**,

Vu l'article L.2222-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R. 424-3 ;

Considérant le passage sur certains territoires de chasse de la commune de Maussane les Alpilles de l'épreuve sportive « Trail de l'Or Vert » organisé par l'association Les Foulées de l'Olivier sise Hôtel de Ville à 13890 MOURIES ;

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité publique pendant le passage de l'épreuve,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'exercice de la chasse est interdit dans les secteurs géographiques de la commune de Maussane les Alpilles concernés par le passage de l'épreuve sportive, suivant plans en annexe, le dimanche 08 octobre 2023 entre 6h00 et 14h00.

Article 2 : La Police Municipale et Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 04 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Les sociétaires de la société de chasse de Maussane les Alpilles,
- La Police Municipale,
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence.

Maussane les Alpilles le 28 septembre 2023

Publication sur le site internet de la commune le : 02/10/2023

Le Maire,

Jean Christophe CARRÉ



Délaï et voie de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille (31, rue Jean-François Leca 13235 MARSEILLE Cedex 2) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Course nature
Marche - 10 KM - 250 D +

Départ
A. Aubert

1:25 000
Carte IGN



D: adjectif
A: adjectif

15 Km
430 Df

1:25,000
Carte IGN